

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 16 décembre 2009, à 10 h 50, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent
également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2009-2432 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition de compteurs d'eau avec module radiophonique couplé ou intégré au registre et d'un système mobile de relève par radiofréquence (VQ-41744) - AP2009-461 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Les Produits Mastermeter Canada inc. », d'un contrat en vue de l'acquisition de compteurs d'eau avec module radiophonique couplé ou intégré au registre et d'un système mobile de relève par radiofréquence, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41744 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 24 septembre 2009, pour les lots 1 à 4 inclusivement.

CE-2009-2433 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-162 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin d'établir une superficie minimale d'occupation au sol pour les bâtiments dans les zones commerciales de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-304 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2009-162 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin d'établir une superficie minimale d'occupation au sol pour les bâtiments dans les zones commerciales* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-2434 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels, relatif à la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg - DG2009-140 (CT-2186642) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, d'autoriser une dépense supplémentaire de 50 000 \$ excluant les taxes au contrat adjudgé à « Génio experts-conseils inc. », relatif à la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2435 Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 95 000 000 \$, effectué le 1^{er} décembre 2009 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ces conclusions - FN2009-071 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 95 000 000 \$, en date du 16 décembre 2009, avec une échéance moyenne de six (6) ans et deux (2) mois, pour un coût réel de 3,89443 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte des conclusions de l'emprunt, par obligations et de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ces conclusions.

CE-2009-2436 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-1229 (CT-RH2009-1229) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et d'adopter la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

CE-2009-2437 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui, à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à une demande d'exclusion du territoire agricole adressée à la Commission de protection du territoire agricole, à l'égard des lots 3 055 605 et 2 814 752 du cadastre du Québec - AT2009-303 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui à la demande de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures adressée à la Commission de protection du territoire agricole, visant l'exclusion du territoire agricole des lots 3 055 605 et 2 814 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2438 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-176 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2009-176, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-307 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-176 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2009-176, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-2439 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2005-0068 et la nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2009-131 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la résolution CV-2005-0068 de façon à ce que la dénomination « Arrondissement de Limoilou », utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour « Arrondissement de La Cité-Limoilou »;
- 2° la nomination de monsieur Simon Brouard pour siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au comité de vigilance pour l'incinérateur;
- 3° la demande, au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, afin de désigner deux (2) représentants élus en remplacement de monsieur Alain Loubier et de madame Anne Beaulieu, au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur.

CE-2009-2440 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - DG2009-148 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Simon Brouard, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, en remplacement de madame Louise Lapointe, et ce, jusqu'au 16 juin 2010.

CE-2009-2441 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de deux (2) membres au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches - DG2009-154 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur François Picard, à titre de membre au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches et la reconduction de monsieur Richard Côté, à titre de membre de ce même conseil.

CE-2009-2442 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) - DG2009-158 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes, à titre de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) :

- madame Suzanne Verreault;
- madame Julie Lemieux;

en remplacement de madame Carole Bégin-Giroux et de monsieur Richard Côté.

CE-2009-2443 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) - DG2009-160 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes :

- madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour une période de trois (3) ans et membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour une période de deux (2) ans, en remplacement de monsieur Raymond Dion;
 - madame Christiane Bois, conseillère municipale, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour une période de trois (3) ans, en remplacement de monsieur Pierre Maheux;
 - madame Anne Guérette, conseillère municipale, à titre de membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour une période de deux (2) ans, en remplacement de monsieur Michel Fecteau.
-

CE-2009-2444 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du comité consultatif Port/Ville - DG2009-162 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation des résolutions CV-2008-0046 et CV-2006-0742;
- 2° la nomination de monsieur François Picard et de monsieur Patrick Paquet, à titre de membres du comité consultatif Port/Ville.

CE-2009-2445 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec à différents organismes et conseils de bassin - DG2009-161 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de messieurs Sylvain Légaré et Simon Brouard au sein de l'Organisme de bassins versants de la Capitale;
 - 2° la nomination de madame Julie Lemieux au sein de l'Organisme de bassins versant Charlevoix-Montmorency;
 - 3° la nomination de monsieur Jean Guilbault au Conseil de bassin du lac Saint-Augustin;
 - 4° la nomination de madame Denise Tremblay Blanchette au Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge;
 - 5° la nomination de madame Lisette Lepage au Conseil de bassin de la rivière Beauport;
 - 6° la nomination de madame Julie Lemieux au Conseil de bassin de la rivière Montmorency;
 - 7° l'autorisation, à monsieur Jacques Grantham, directeur du Service de l'environnement, à madame Louise Babineau, conseillère en environnement au Service de l'environnement et à monsieur Marcel Roy, directeur du Service des travaux publics, à siéger au conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants de la Capitale;
 - 8° l'autorisation, à monsieur François Proulx, directeur de la Division de la qualité de l'eau du Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du Conseil de bassin du lac saint-Augustin;
 - 9° l'autorisation, à monsieur Jacques Deschênes, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Montmorency;
 - 10° l'autorisation, à monsieur Alexandre Baker, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Beauport;
 - 11° l'autorisation, à madame Claire Rhéaume, conseillère en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.
-

CE-2009-2446 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte, R.A.V.Q. 518 - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-074 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte*, R.A.V.Q. 518.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001, au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte*, R.A.V.Q. 518.

CE-2009-2447 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'une partie du lot 2 814 311 du cadastre du Québec - Construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - GI2009-176 (CT-GI2009-176) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'une partie du lot 2 814 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 528 580 du susdit cadastre, appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour un montant de 320 689 \$ excluant les taxes, en vue de l'implantation de la caserne de pompiers sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

CE-2009-2448 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 - AT2009-321 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2009-1821.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation*, R.A.V.Q. 492;

- 2° l'adoption du document intitulé : « Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 ».
-

CE-2009-2449 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des modifications apportées à certaines annexes jointes au sommaire décisionnel G12007-189 - Projet de garage de La Haute-Saint-Charles - Disponibilité des fonds pour l'aquisition de terrains - GI2009-183 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de prendre acte des modifications apportées aux annexes jointes au sommaire décisionnel GI2007-189 (4 février 2008, relativement au Règlement R.A.V.Q. 308) afin de libérer une somme de 235 000 \$ pour l'affecter à l'acquisition de terrains requis pour la construction du garage de La Haute-Saint-Charles. Ces modifications sont identifiées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte qu'une somme de 30 000 \$, provenant d'un solde d'un projet terminé (Atelier municipal Marie de l'Incarnation, fiche 843006-A), sera également affectée à ce projet.
-
-

CE-2009-2450 Adjudication d'un contrat pour des travaux de câblage extérieur - Interbâtiment - Réseaux informatiques et téléphoniques - Période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 (VQ-42003) - AP2009-709 (CT-AP2009-709) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Pagui inc. », le contrat en vue d'obtenir les services des travaux de câblage extérieur, interbâtiment, réseaux informatiques et téléphoniques, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42003 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 20 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

CE-2009-2451 Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux - Période du 1^{er} février 2010 au 30 avril 2014 (VQ-42051) - Arrondissement de Beauport - AP2009-711 (CT-2187565, CT-2187625) — (Ra-1510)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance à 13 h 00.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} février 2010 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42051 et selon les tarifs mensuels de leur soumission respective :

- « Entretien A.F. S.E.N.C. », pour le lot 1, pour un montant de 180 409,13 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 20 novembre 2009;
- « Les Services McKinnon inc. », pour les lots 2, 3 et 4, pour un montant de 880 239,88 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 18 novembre 2009;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège à la présidence. Il est 13 h 04.

CE-2009-2452 Dépôt des listes de contrats du mois de novembre 2009 - AP2009-726 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte :

- de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour la période du mois de novembre 2009;
- de la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2009;

et de demander que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

CE-2009-2453 Modification, par résolution, du Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1514 - DE2009-134 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter la résolution suivante :

« Attendu que le 4 mai 2009, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1514;

Considérant que le budget total consacré en avril 2009 à la mise en oeuvre de la phase VI du Programme Rénovation Québec (PRQ), financé conjointement par la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ), avait été réparti entre les différents volets du PRQ au meilleur des connaissances des différents dossiers et qu'un montant de 2 millions de dollars avait été alloué au volet « construction neuve et recyclage à des fins résidentielles »;

Considérant le contexte où le taux d'innoculation des logements locatifs privés est très faible et qu'un besoin en nouveaux logements se fait sentir, il y a lieu de transférer une somme de 1 700 000 \$ au volet « construction neuve et recyclage à des fins résidentielles » et de diminuer en conséquence le montant de 6 millions de dollars initialement prévu au volet « rénovation résidentielle - remise en état des logements et stabilisation », qui passera ainsi à 4 300 000 \$ pour l'exercice en cours;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1514, comme suit :

- 1° l'article 1 de l'annexe I de ce règlement est modifié par le remplacement de « 2 000 000 \$ » par « 3 700 000 \$ »;
- 2° le paragraphe 2° de l'article 3 de l'annexe I de ce règlement est modifié par le remplacement de « 6 000 000 \$ » par « 4 300 000 \$ »;
- 3° la fin de l'annexe I de ce règlement est modifiée par :
 - a) l'insertion, après « Annexe préparée le 6 avril 2009 », de « et révisée le 29 octobre 2009 »;
 - b) le remplacement du nom du signataire de l'annexe « Charles Marceau, analyste financier » par « Frédéric Brie, conseiller en gestion financière ». ».

CE-2009-2454 Prolongement de la rue de l'Etna et ouverture de trois (3) nouvelles rues - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2009-142 (CT-DE2009-142) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. », comprenant notamment la construction de trois (3) nouvelles rues et le prolongement de la rue de l'Etna, sur une longueur approximative de six-cent-dix mètres linéaires (610 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 3 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

CE-2009-2455 Abrogation de la résolution CV-2009-1124 - Prolongement de la rue Boyte et construction de deux (2) nouvelles rues - District électoral des Monts (19) - Arrondissement de Charlesbourg - DE2009-146 (Abroge CV-2009-1124) (CT-DE2009-146) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-1124, adoptée le 1^{er} octobre 2009, relative au prolongement de la rue Boyte et à la construction de deux (2) nouvelles rues;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-7885

Québec inc. », qui implique le prolongement de la rue Boyte ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées plus tard, sur une longueur approximative de quatre-cent-cinquante mètres linéaires (450 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 3° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 4° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-7885 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, des équipements municipaux ainsi que des servitudes requises réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 10 180 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, R.V.Q. 1194;
- 9° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville, en application de l'entente.

CE-2009-2456 Bail entre la Ville de Québec et « Société immobilière Camont inc. » relativement à la location du local 200 de l'immeuble sis au 65, rue Sainte-Anne - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2009-140 (CT-GI2009-140) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la « Société immobilière Camont inc. » loue, à la Ville de Québec, le local 200 de l'immeuble sis au 65, rue Sainte-Anne, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 30 juin 2013, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'amendement joint en annexe au sommaire décisionnel.

Les fonds requis seront puisés à l'activité 1710800 (Gestion des immeubles) au budget d'opération des années 2010, 2011, 2012 et 2013, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2457 Bail entre la Ville de Québec et « Groupe pétrolier Olco inc. » relativement à la location d'un local sis au 5080, boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement des Rivières - GI2009-167 (CT-GI2009-167) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « Groupe pétrolier Olco inc. » loue, à la Ville de Québec, un local sis au 5080, boulevard Wilfrid-Hamel, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, le tout selon les conditions mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2458 Ouverture du boulevard Henri-Bourassa et de la rue des Nations Est, situés sur le lot 4 183 286 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-142 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture du boulevard Henri-Bourassa et de la rue des Nations Est, situés sur le lot 4 183 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2459 Ouverture de la rue Dunham, située sur le lot 4 105 137 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-143 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Dunham, située sur le lot 4 105 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2460 Ouverture de la rue Dagneau, située sur le lot 2 437 155, de la rue de Méjanès, située sur le lot 2 402 210 et des rues Dagneau et de Méjanès, situées sur le lot 2 401 360 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2009-144 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- de la rue Dagneau, située sur le lot 2 437 155;
- de la rue de Méjanès, située sur le lot 2 402 210;
- des rues Dagneau et de Méjanès, situées sur le lot 2 401 360;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2461 Ouverture de la rue des Verdiers et de l'avenue des Fauvettes, situées sur le lot 4 349 456 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-145 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue des Verdiers et de l'avenue des Fauvettes, situées sur le lot 4 349 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2462 Ouverture de la Côte du Paysage, située sur le lot 4 346 379 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-146 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la Côte du Paysage, située sur le lot 4 346 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2463 Ouverture de différentes rues dans l'Arrondissement des Rivières - AJ2009-147 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture des rues suivantes :

- la rue des Gaulis, située sur les lots 2 910 465 et 3 303 616;
- la rue de la Girandole, située sur les lots 2 815 617, 3 032 136 et 3 303 618;
- la rue du Gerموir, située sur les lots 2 734 422, 3 027 753 et 3 052 939;
- la rue de la Gerboise, située sur les lots 2 734 422, 3 052 939 et 3 303 618;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2464 Ouverture de la rue Francis-Byrne, située sur les lots 1 937 006, 1 937 007 et 2 058 313, de la 52^e Rue Ouest et de la 7^e Avenue Ouest, situées sur le lot 1 033 230, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-148 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Francis-Byrne, située sur les lots 1 937 006, 1 937 007 et 2 058 313, de la 52^e Rue Ouest et de la 7^e Avenue Ouest, situées sur le lot 1 033 230, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2465 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Paiement de l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'opération du dépôt à neige Hêtrière (VQ-39017) - AP2009-648 (CT-2183935) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à payer une dépense supplémentaire de 314 380,92 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0925, adoptée le 15 octobre 2007, dans le but d'opérer le dépôt à neige Hêtrière, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2466 Autorisation à l'Arrondissement de Beauport - Paiement de l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'opération du dépôt à neige D'Estimauville (VQ-39017) - AP2009-715 (CT-2159265, CT-2166468, CT-2168844, CT-2169929, CT-2171404, CT-2171896, CT-2178249, CT-2183927, CT-2183927) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Beauport à payer une dépense supplémentaire de 188 429,86 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Excavation A. Beaudoin inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0797, adoptée le 4 septembre 2007, dans le but d'opérer le dépôt à neige D'Estimauville, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2467 Adjudication d'un contrat en vue du contrôle et du gardiennage des lieux d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim - Période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2013, incluant deux (2) années d'option, soit du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2015 (VQ-42105) - AP2009-723 (CT-2188004) — (Ra-1510)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance à 13 h 09.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Les Services McKinnon inc. » le contrat en vue du contrôle et du gardiennage pour les lieux d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim, au cours de la période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2013, incluant 2 années d'option, soit du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2015, pour un montant de 160 764,05 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42105 et à sa soumission, en date du 17 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège à la présidence. Il est 13 h 10.

CE-2009-2468 Adjudication de contrats en vue des travaux de réfection de toitures d'immeubles de la Ville de Québec, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 23 janvier 2010 (VQ-42230) - AP2009-741 (CT-AP2009-741) — (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Raymond Martin ltée », le contrat en vue des travaux de réfection de toitures d'immeubles de la Ville de Québec, pour les lots 1, 2 et 3, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 23 janvier 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42230 et aux tarifs horaires de sa soumission, en date du 10 décembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2469 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement VQN-2 « sur le numérotage des bâtiments » de l'ancienne Ville de Québec relativement à la rue des Jardins-Mérici, R.V.Q. 1584 - A1GT2009-1022 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement VQN-2 « sur le numérotage des bâtiments » de l'ancienne Ville de Québec relativement à la rue des Jardins-Mérici, R.V.Q. 1584.*

CE-2009-2470 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Beauport au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement à un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A5DA2009-1004 (Ra-1510)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville concernant des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de Beauport;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de

la ville d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

CE-2009-2471 Acceptation de l'offre d'achat présentée par « GM Développement inc. », « Ogesco Construction inc. » et « Pierre Martin et Associés Design et Architecture inc. », à l'égard d'un immeuble sans bâtisse, situé sur le lot 4 489 472 du cadastre du Québec et permission d'occuper une partie du lot 4 489 473 du susdit cadastre - DE2009-123 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter l'offre d'achat signée par les compagnies « GM Développement inc. », « Ogesco Construction inc. » et « Pierre Martin et Associés Design et Architecture inc. », à l'endroit d'un terrain vague situé sur l'avenue D'Estimauville, d'une superficie de cinq-mille-trois-cent-dix mètres carrés (5 310 m²) et désigné comme étant le lot 4 489 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan de localisation joint en annexe 3 au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées en annexe 2 audit sommaire;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 53,82 \$ le mètre carré, pour un montant de 285 784,20 \$, dont 20 226,79 \$ seront versés au fonds pour parcs et terrains de jeux et 265 558,41 \$, au fonds général de la Ville. Un acompte de 28 578,42 \$ a déjà été versé lors de la signature de l'offre d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° d'accorder la permission d'occuper une partie du lot 4 489 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contigu à l'immeuble ci-dessus, le tout tel qu'il apparaît au document joint en annexe au sommaire décisionnel, afin d'entreposer tout matériel et équipement requis pour la préparation du terrain et la construction subséquente du bâtiment de TPSGC.

CE-2009-2472 Nomination d'un membre et désignation d'un président au sein du Comité consultatif agricole (CCA) - DG2009-147 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer monsieur Jean Guilbault, à titre de membre et président du Comité consultatif agricole, en remplacement de monsieur Guy Perrault.

CE-2009-2473 Nomination de membres au sein du Conseil interculturel de Québec - DG2009-150 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de désigner madame Michelle Morin-Doyle, conseillère municipale et membre du comité exécutif et monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal, à titre de membres du Conseil interculturel de Québec.

CE-2009-2474 Nomination des membres au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - DG2009-152 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de désigner madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale et membre du comité exécutif ainsi que madame Anne Guérette, conseillère municipale, à titre de membres du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC), en remplacement de MM. Michel Fecteau et Raymond Dion, et ce, jusqu'au 1^{er} mai 2010;
- 2° de désigner monsieur Jean Mignault, du Service des finances, à titre de représentant de la Ville de Québec, jusqu'au 1^{er} mai 2010.

CE-2009-2475 Nomination d'un membre du conseil au sein de la « Table de concertation pour l'accessibilité universelle » - DG2009-153 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville Désigner Mme Geneviève Hamelin à titre de présidente de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle, en remplacement de Mme Lisette Lepage.

CE-2009-2476 Fermeture de rue, affectation au domaine privé de la Ville et vente d'une partie du lot 1 530 501 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-177 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Léonard, située sur le lot 1 530 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de six-cent-quarante-deux mètres carrés (642 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Il est également résolu que le comité exécutif autorise, conditionnellement à la fermeture et à l'affectation, au domaine privé de la Ville, de la partie de lot mentionnée au paragraphe 1°, la vente à « Yvan Blouin Construction inc. », pour un montant de 24 500 \$ excluant les taxes, le tout selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire.

Le solde à payer est de 22 000 \$ excluant les taxes si applicables, compte tenu d'un acompte de 2 500 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-2477 Vente du lot 3 967 603 du cadastre du Québec, situé en bordure du boulevard Neilson - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - GI2009-179 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente, à « Nova Construction Plus (JPR) inc. », pour un montant de 157 725 \$ plus les taxes si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 967 603 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de sept-cent-quatre-vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (784,7 m²), situé en bordure du boulevard Neilson, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présentés par « Nova Construction Plus (JPR) inc. », tels qu'annexés au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 145 725 \$ plus les taxes si applicables, compte tenu d'un acompte de 12 000 \$ déjà versé lors du dépôt de la soumission.

CE-2009-2478 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 208 372 du cadastre du Québec et vente de cette partie de lot - Arrondissement de Charlesbourg - GI2009-181 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 208 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux-cent-onze mètres carrés et sept dixièmes (211,7 m²), tel que montré au plan et à la description technique préparés par monsieur Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, le 7 décembre 2009, sous le numéro 7456 de ses minutes.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, autorise la vente, à « Placements PM inc. », pour un montant de 4 000 \$ plus les taxes si applicables, de cette partie de lot, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 3 500 \$ plus les taxes si applicables, compte tenu d'un acompte de 500 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-2479 Cession de droits - lot 745-P du cadastre de la paroisse de Charlesbourg - Arrondissement de Charlesbourg - GI2009-182 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à ses droits ou à ceux qu'elle pourrait avoir à l'égard d'une partie du lot 745-A du cadastre de Charlesbourg ou du lot 1 151 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2480 Demande de délai additionnel jusqu'au 5 avril 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009 - Inscription de la Ville de Québec dans la démarche proposée par l'« UNICEF international » et le gouvernement du Québec dans le but d'obtenir l'accréditation « Municipalité amie des enfants », et ce, afin de faire progresser localement le respect des droits de l'enfant - LS2009-066 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 5 avril 2010, à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, permettant au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de préparer le cahier de candidature exigé par l'« UNICEF Canada » afin que la Ville de Québec obtienne l'accréditation « Municipalité amie des enfants » et confirme ainsi son rôle de relais afin de faire progresser localement le respect des droits des enfants.

CE-2009-2481 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009 - Conception et réalisation d'un projet de rénovations majeures pour le Marché du Vieux-Port - DG2009-163 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, demandant que la Ville de Québec engage un montant variant entre 8 à 10 millions de dollars dans le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 afin de procéder à la conception et à la réalisation d'un projet de rénovations majeures pour le Marché du Vieux-Port.

CE-2009-2482 Autorisation à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Paiement de l'avis de modification numéro 1 au contrat en vue de l'opération du dépôt à neige Henri-Bourassa (VQ-39017) - AP2009-714 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à payer une dépense supplémentaire de 485 775,81 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0854, adoptée le 17 septembre 2007, dans le but d'opérer le dépôt à neige Henri-Bourassa, conformément à l'avis de modification numéro 1.

CE-2009-2483 Rejet de la soumission reçue - Fourniture en pièces de consommation courante en consignation et d'un service de juste-à-temps pour les véhicules légers appartenant à la Ville de Québec (VQ-41376) - AP2009-675

Il est résolu que le comité exécutif annule la demande de soumissions relative à la fourniture en pièces de consommation courante en consignation et d'un service de juste-à-temps pour les véhicules légers (automobiles, camionnettes et les équipements spécialisés) appartenant à la Ville de Québec (VQ-41376) et de rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission reçue lors de l'ouverture.

CE-2009-2484 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réfection des infrastructures souterraines 2010 - lots 2, 4 et 7 (PSO2010013, PSO2010014, PSO2010015, PSO2009776, PSO2010033, PSO2009042, PSO2010050, PSO2010020, PSO2010021, PSO2010022, PSO2010032, PSO2010023, PSO2010005, PSO2010006, PSO2010011, PSO2010009 et PSO2010010) (VQ-42061) - AP2009-604 (CT-2187051, CT-2187075, CT-2187168)

Il est résolu que le comité exécutif :

1° adjuge, aux firmes suivantes, le contrat de services professionnels en vue de préparer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et d'effectuer la gérance et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures souterraines 2010, selon les lots suivants, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42061 et à leur soumission respective, en date du 11 novembre 2009 :

- Lot 2 : « Consortium Genivar/Genio », au montant de 998 097,19 \$ incluant les taxes;
- Lot 4 : « Consortium SNC-Lavalin/AECOM », au montant de 1 088 115 \$ incluant les taxes;
- Lot 7 : « Consortium Roche/Dessau », au montant de 1 229 886 \$ incluant les taxes;

2° autorise « Consortium Genivar/Genio », « Consortium SNC-Lavalin/AECOM » et « Consortium Roche/Dessau », à effectuer au

nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du « ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs », du « ministère des Transports du Québec », du « Canadien National », d'« Hydro-Québec », et d'entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat, incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2009-2485 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réfection des infrastructures souterraines 2010 - lots 3 et 5 (PSO2009031, PSO2010016, PSO2010017, PSO2010018, PSO2010025, PSO2010028, PSO2010029, PSO2010030 et PSO2009043) (VQ-42121) - AP2009-633 (CT-2187642, CT-2187652)

Il est résolu que le comité exécutif :

1° adjuge, aux firmes suivantes, le contrat de services professionnels en vue de préparer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et d'effectuer la gérance et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures souterraines 2010, selon les lots suivants, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42121 et à leur soumission respective, en date du 25 novembre 2009 :

- Lot 3 : « Consortium GENIVAR/BPR », au montant de 1 021 730,96 \$ incluant les taxes;
- Lot 5 : « Consortium SNC-Lavalin/AECOM », au montant de 922 922,44 \$ incluant les taxes;

2° autorise « Consortium GENIVAR/BPR » et « Consortium SNC-Lavalin/AECOM », à effectuer au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du « ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs », du « ministère des Transports du Québec », du « Canadien National », d'« Hydro-Québec », et d'entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat, incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2009-2486 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement du bureau d'Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2009-422) (VQ-42032) - AP2009-694 (CT-2187728)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Groupe Constructech inc. », le contrat pour le réaménagement du bureau d'Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2009-422), pour un montant de 250 267,58 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42032 et à sa soumission en date du 2 décembre 2009.

CE-2009-2487 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de six (6) bennes basculantes et des équipements de déneigement (lot I), une benne basculante quatre saisons et des équipements de déneigement (lot II), sept (7) bennes basculantes, sept (7) épandeurs de sel et d'abrasif et des équipements de déneigement (lot III), une benne basculante, un épandeur de sel et d'abrasif et un réversible, neufs (lot IV) (VQ-42046) - AP2009-695 (CT-2187290, CT-2187332, CT-2187365, CT-2187561)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à :

- 1° « Machinerie Tenco (CDN) Ltée », le contrat pour le lot I, en vue de l'acquisition et de l'installation de six (6) bennes basculantes et des équipements de déneigement et le contrat pour le lot II, en vue de l'acquisition et l'installation d'une benne basculante quatre-saisons et des équipements de déneigement, pour un montant total de 623 307,04 \$ incluant les taxes;
- 2° « Phil Larochelle Équipement inc. », le contrat pour le lot III, en vue de l'acquisition et l'installation de sept (7) bennes basculantes, de sept (7) épandeurs de sel et d'abrasif et des équipements de déneigement et le contrat pour le lot IV, en vue de l'acquisition et l'installation d'une benne basculante, d'un épandeur de sel et d'abrasif et d'un réversible, neufs, pour un montant total de 1 067 561,59 \$ incluant les taxes;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42046 et à leur soumission respective en date des 13 et 15 novembre 2009.

CE-2009-2488 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'implantation de différents modules de la suite E-Business du PGI d'Oracle (Version 11.5.10.2) (VQ-41959) - AP2009-704 (CT-2187412)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « DMR, une division de Fujitsu Conseil (Canada) inc. », le contrat de services professionnels pour l'implantation de différents modules de la suite E-Business du PGI d'Oracle (Version 11.5.10.2), bloc 1, pour un montant de 310 993,20 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41959 et à sa soumission en date du 19 novembre 2009.

CE-2009-2489 Résiliation du contrat de services techniques en dessins - spécialité bâtiments, adjugé à « Domofax inc. », pour les lots A et C (VQ-41453) - AP2009-713

Il est résolu que le comité exécutif résilie, à compter du 16 décembre 2009, le contrat de services techniques en dessins - spécialité bâtiments, adjugé à « Domofax inc. », pour les lots A et C, en vertu de la résolution CE-2009-1367, pour la période du 2 juillet 2009 au 1^{er} juillet 2010 (VQ-41453).

CE-2009-2490 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour effectuer des études géotechniques relatives à des projets spéciaux prévus au PTI 2010, 2011 et 2012 (VQ-42070) - AP2009-717 (CT-AP2009-717)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée », le contrat de services professionnels, en vue d'effectuer des études géotechniques relatives à des projets spéciaux prévus au PTI 2010, 2011 et 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42070 et à sa soumission en date du 26 novembre 2009.

CE-2009-2491 Adjudication d'un contrat pour des travaux de réaménagement au 1130, route de l'Église, 1^{er} et 2^e étage, projet ARC 2009-580 (VQ-42065) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2009-720 (CT-2187708)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Groupe Constructech inc. », le contrat en vue des travaux de réaménagement au 1130, route de l'Église, 1^{er} et 2^e étage, (ARC 2009-580), Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour un montant de 166 740,08 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42065 et à sa soumission en date du 1^{er} décembre 2009.

CE-2009-2492 Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de novembre 2009 - AP2009-725

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de « demande d'achat » ou « demande de paiement », pour le mois de novembre 2009, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

CE-2009-2493 Demandes pour l'aménagement du terrain et les plantations aux 2026 et 2036, boulevard René-Lévesque Ouest - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AT2009-291

Il est résolu que le comité exécutif approuve la demande de certificat d'autorisation 20081124-008, pour l'aménagement du terrain et les plantations, en référence au projet de construction d'un édifice de 73 logements, au 2036, boulevard René-Lévesque Ouest, ainsi que la demande de certificat d'autorisation 20081124-009, pour l'aménagement du terrain et les plantations, en référence au projet de rénovation et d'agrandissement de la Maison Gomin, au 2026, boulevard René-Lévesque Ouest.

CE-2009-2494 Mission de monsieur William Moss, archéologue principal, au colloque de la « Society for Historical Archaeology », à Jacksonville, Floride, du 5 au 10 janvier 2010 - AT2009-302 (CT-AT2009-302)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la participation de monsieur William Moss, archéologue principal, au colloque annuel de la « Society for Historical Archaeology » à Jacksonville, Floride, pour la période du 5 au 10 janvier 2010, afin de présenter le dossier de candidature pour inviter cet organisme à tenir son colloque annuel à Québec du 7 au 12 janvier 2014.

CE-2009-2495 Subvention à « La Société du Domaine Maizerets inc », pour l'aménagement d'une exposition à caractère scientifique et l'élaboration d'activités d'animation au Pavillon Edmond-Gagnon au Domaine Maizerets - A1LS2009-1007 (CT-2186901)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 27 000 \$ à « La Société du Domaine Maizerets inc. », dans le but de faire l'acquisition d'équipements et de matériel d'animation reliés aux insectes, afin de développer une exposition et une série d'activités d'animation au Pavillon Edmond-Gagnon du Domaine Maizerets.

CE-2009-2496 Prise d'acte du rapport de consultation publique sur le projet de Plan vert, bleu, blanc - CO2009-009

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport de la consultation publique sur le projet de Plan vert, bleu, blanc et d'en autoriser la diffusion par le Service des communications.

CE-2009-2497 Subvention à « RIDEAU/Réseau indépendant de diffuseurs d'événements artistiques unis », pour la tenue de l'édition 2010 de la Bourse Rideau à Québec et pour la coordination et la remise des bourses relatives au « Prix Résidence » et au « Prix Développement international » de la Ville de Québec - CU2009-103 (CT-CU2009-103)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 22 000 \$ à « RIDEAU/Réseau indépendant de diffuseurs d'événements artistiques unis » (10 000 \$ pour la tenue de l'édition 2010 de la Bourse Rideau à Québec et 12 000 \$ pour la coordination et la remise des bourses relatives au « Prix Résidence » et au « Prix Développement international » de la Ville de Québec).

CE-2009-2498 Subvention aux « Publications du Québec » dans le cadre de l'entente sur le développement culturel/volet patrimoine - CU2009-104 (CT-CU2009-104)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 17 000 \$ (8 500 \$ MCCCCF/8 500 \$ Ville), aux « Publications du Québec », pour la réalisation d'un ouvrage intitulé provisoirement *40 ans de scénographie à Québec - Hommage à Paul Bussières*, en accord avec l'action 3.9.1 (Projets de diffusion des connaissances) de l'entente sur le développement culturel/volet patrimoine pour l'année 2009, intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

CE-2009-2499 Subvention au « Club musical de Québec » - CU2009-106 (CT-CU2009-106)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 5 000 \$ au « Club musical de Québec ».

CE-2009-2500 Subvention à la « Corporation d'Actions et de Gestion Environnementale de Québec (CAGEQ) » - EN2009-076 (CT-EN2009-076)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse une subvention de 15 000 \$ à la « Corporation d'Actions et de Gestion Environnementale de Québec (CAGEQ) », pour financer son budget de fonctionnement pour les années 2009 et 2010;
- 2° autorise, sur proposition du maire, le directeur du Service de l'environnement, monsieur Jacques Grantham, à signer la convention de subvention 2009-2010 à intervenir entre la « Corporation d'Actions et de Gestion Environnementale de Québec (CAGEQ) » et la Ville de Québec.

CE-2009-2501 Ordonnance numéro trois (3) du Règlement de l'agglomération R.R.A.V.Q. chapitre P-1 concernant le partage des dépenses mixtes - FN2009-066

Il est résolu que le comité exécutif édicte l'ordonnance numéro trois (3) du Règlement de l'agglomération R.R.A.V.Q. chapitre P-1 concernant le partage des dépenses mixtes.

CE-2009-2502 Approbation d'une demande de soumissions publiques - Vente de quatre (4) terrains vacants - Arrondissements de Charlesbourg et de La Haute-Saint-Charles - GI2009-170

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à demander des soumissions publiques en vue de la vente des immeubles, portant les numéros de lots 4 223 319, 4 223 320, 4 183 511 et 1 749 751 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2503 Prise d'acte du rapport des acceptations provisoires et définitives des travaux - Rapport semestriel - GI2009-178

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport des acceptations provisoires et définitives des travaux autorisés par le Service de la gestion des immeubles, dont copie du rapport est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2504 Prise d'acte des rapports des acceptations provisoires et définitives des travaux - Rapport semestriel - IN2009-049

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte des rapports des acceptations provisoires et définitives des travaux autorisés par le Service de l'ingénierie, dont copies desdits rapports sont jointes en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2505 Règlement du grief INC-2006-06 - RH2009-1180 (CT-RH2009-1180)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° le Service des ressources humaines, à ajouter une liste d'aptitude à l'emploi de lieutenant à la formation, pour considérer monsieur Louis-H. Campagna (ID. 013086), dans les futurs remplacements et nominations, en tenant compte de son ancienneté de nomination fixée au 15 janvier 2007 et au 1^{er} rang dans la liste d'aptitude;
- 2° un virement de fonds de 5 000 \$ du poste contingent d'agglomération, vers le Service des ressources humaines à l'activité 1610300 (Relations de travail), pour le règlement du grief INC-2006-06;
- 3° le paiement de 5 000 \$ à l'« APPQ », pour les coûts assumés par celle-ci dans cette procédure.

CE-2009-2506 Création d'un poste de conseiller en ressources humaines, à la Division de la formation et du développement organisationnel du Service des ressources humaines et nomination de madame Tatiana Tinoco (ID. 042113) - RH2009-1211 (CT-RH2009-1211)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de conseiller en ressources humaines, du recueil des conditions de travail des professionnels et professionnelles non-syndiqués de la Ville de Québec, à la Division de la formation et du développement organisationnel du Service des ressources humaines;
 - 2° nomme madame Tatiana Tinoco (ID. 042113), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de conseillère en ressources humaines, à la Division de la formation et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, avec effet le 5 janvier 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2009-2507 Création d'un poste de coordonnateur-architecte, classe 4, à la Direction du Service de la gestion des immeubles et promotion de monsieur Mario Gagnon (ID. 019897) - RH2009-1217 (CT-RH2009-1217)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de coordonnateur-architecte, classe 4, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective de l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec, à la Direction du Service de la gestion des immeubles;
 - 2° promouvoie monsieur Mario Gagnon (ID. 019897), employé permanent, à l'emploi de coordonnateur-architecte, classe 4, à la Direction du Service de la gestion des immeubles, avec effet le 6 décembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2009-2508 Achat de montres pour souligner les 25 ans de service d'employés de la Ville de Québec : demande d'autorisation pour des frais excédentaires - RH2009-1270 (CT-2187563)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense de 25 667,63 \$ pour l'achat de montres, offertes aux employés ayant 25 ans de service à la Ville de Québec.

CE-2009-2509 Approbation de la lettre d'entente relative au grief 0028-2007 - Évaluation des emplois - RH2009-1281

Il est résolu que le comité exécutif approuve la lettre d'entente du grief 0028-2007, dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel.

CE-2009-2510 Adjudication d'un contrat pour des travaux de remplacement des conduits de micro-aire à la bibliothèque Gabrielle-Roy, 1^{er} étage (VQ-41952) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AP2009-690 (CT-2187231)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Bernier et Fortier Ltée », le contrat en vue des travaux de remplacement des conduits de micro-aire, à la bibliothèque Gabrielle-Roy, 1^{er} étage, Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un montant de 146 492,56 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41952 et à sa soumission en date du 20 novembre 2009.

CE-2009-2511 Nomination d'un élu au « Comité d'orientation sur la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » - DG2009-149

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur François Picard, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger sur le Comité d'orientation de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CE-2009-2512 Nomination au groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses - DG2009-151 (CT-DG2009-151)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Denis de Belleval à titre de membre du groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses.

CE-2009-2513 Nomination de deux (2) membres au conseil d'administration de la « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale » - DG2009-157

Il est résolu que le comité exécutif nomme mesdames Marie-Josée Savard et Geneviève Hamelin, membres du comité exécutif, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale », en remplacement de madame Denise Trudel et de monsieur Richard Côté.

CE-2009-2514 Nomination au groupe de travail sur la mobilité durable - DG2009-159

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Raymond Dion, président du « Réseau de transport de la Capitale », à titre de membre du groupe de travail sur la mobilité durable, en remplacement de monsieur Gilles Marcotte.

CE-2009-2515 Autorisation du paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de caractérisation complémentaire d'une fuite de gaz naturel au Complexe de soccer du parc Chauveau (PBS 2006-120) - GI2009-122 (CT-2187738)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement des honoraires professionnels à « Conestoga-Roovers et ass. », au montant de 26 902,88 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet de caractérisation complémentaire d'une fuite de gaz naturel, au Complexe de soccer du parc Chauveau (PBS2006-120).

CE-2009-2516 Dépôt du dossier de candidature de la Ville de Québec pour l'obtention du « Forum universel des cultures de 2016 » - DG2009-146

Il est résolu que le comité exécutif autorise le dépôt de la candidature de la Ville de Québec pour obtenir la 5^e édition du « Forum universel des cultures en 2016 ».

CE-2009-2517 Prolongation de l'affectation sur une base temporaire de madame Ann Ramsay (ID. 004689), agente de secrétariat auprès des conseillères et conseillers membres du comité exécutif - RH2009-1261 (CT-RH2009-1261)

Il est résolu que le comité exécutif prolonge l'affectation sur une base temporaire, de madame Ann Ramsay (ID. 004689), employée permanente, à un poste d'agente de secrétariat, classe 3-D (poste no 26428), auprès de conseillères et conseillers membres du comité exécutif, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 31 décembre 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 13h50

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc